

## L'indemnité compensatoire forfaitaire de 5.000 EUR

**Entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mai**, la plateforme permet **aux nouveaux secteurs éligibles à l'indemnité de 5.000 EUR d'introduire leurs dossiers**. Les entreprises doivent rentrer dans les conditions définies dans la réglementation pour bénéficier de l'indemnité compensatoire forfaitaire : [Quelles sont les conditions d'accès à l'indemnité de 5.000 EUR ?](#)

La liste des nouvelles activités est la suivante :

Classe	Code	Libellé
45	45113	Commerce de détail d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers ( = 3,5 tonnes )
45	45193	Commerce de détail d'autres véhicules automobiles ( > 3,5 tonnes )
45	45201	Entretien et réparation général d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers ( = 3,5 tonnes )
45	45206	<i>Lavage de véhicules automobiles</i>
45	45320	Commerce de détail d'équipements de véhicules automobiles
45	45402	Entretien, réparation et commerce de détail de motocycles, y compris les pièces et accessoires
59	59140	Projection de films cinématographiques
68	68311	Intermédiation en achat, vente et location de biens immobiliers pour compte de tiers
90	90011	Réalisation de spectacles par des artistes indépendants
90	90012	Réalisation de spectacles par des ensembles artistiques
90	90021	Promotion et organisation de spectacles vivants
90	90022	Conception et réalisation de décors
90	90023	Services spécialisés du son, de l'image et de l'éclairage
90	90029	Autres activités de soutien au spectacle vivant
90	90031	Création artistique, sauf activités de soutien
90	90032	Activités de soutien à la création artistique
90	90041	Gestion de salles de théâtre, de concerts et similaires
90	90042	Gestion de centres culturels et de salles multifonctionnelles à vocation culturelle

**La liste des nouvelles activités est la suivante :**

<b>Classe</b>	<b>Code</b>	<b>Libellé</b>
<b>91</b>	91011	Gestion des bibliothèques, des médiathèques et des ludothèques
<b>91</b>	91012	Gestion des archives publiques
<b>91</b>	91020	Gestion des musées
<b>91</b>	91030	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires
<b>91</b>	91041	Gestion des jardins botaniques et zoologiques
<b>91</b>	91042	Gestion et conservation des sites naturels
<b>92</b>	92000	Organisation de jeux de hasard et d'argent
<b>93</b>	93110	Gestion d'installations sportives
<b>93</b>	93121	Activités de clubs de football
<b>93</b>	93122	Activités de clubs de tennis
<b>93</b>	93123	Activités de clubs d'autres sports de ballon
<b>93</b>	93124	Activités de clubs cyclistes
<b>93</b>	93125	Activités de clubs de sports de combat
<b>93</b>	93126	Activités de clubs de sports nautiques
<b>93</b>	93127	Activités de clubs équestres
<b>93</b>	93128	Activités de clubs d'athlétisme
<b>93</b>	93129	Activités de clubs d'autres sports
<b>93</b>	93130	Activités des centres de culture physique
<b>93</b>	93191	Activités des ligues et des fédérations sportives
<b>93</b>	93192	Activités des sportifs indépendants
<b>93</b>	93199	Autres activités sportives n.c.a.
<b>93</b>	93211	Activités foraines
<b>93</b>	93212	Activités des parcs d'attractions et des parcs à thèmes
<b>93</b>	93291	Exploitation de salles de billard et de snooker
<b>93</b>	93292	Exploitation de domaines récréatifs
<b>93</b>	93299	Autres activités récréatives et de loisirs n.c.a.